



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

COMMUNE DE POLINCOVE



Juin 2026

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le



ID : 062-216206623-20260625-AR26_2506PCS-AR

**DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS**

**CANTON
De Marck**

**COMMUNE
POLINCOVE**



Le Maire de Polincove,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Hem approuvé le 07 décembre 2009 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues approuvé le 25 mars 2022 ;

Considérant que la commune est exposée aux risques naturels majeurs suivants :

- les inondations, les crues ;

Considérant que d'autres événements peuvent menacer la population tels que :

- les canicules, les tempêtes, les tornades, la pénurie alimentaire, la contamination d'eau potable, les pandémies, le risque technologique (accident nucléaire), les accidents graves de la circulation ;

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux le 15 mars 2026,

ARRETE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Polincove établi à compter du 19/10/2015, mis à jour les 07/01/2021, 19/09/2022 et 08/08/2024, est modifié à compter du 25/06/2026.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie et sur le site Internet de la commune.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet du département du Pas de Calais
- à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Calais
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Pas de Calais
- à Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Pas de Calais.

Fait à Polincove le 25 juin 2026



Le Maire,

Pascal WILLEMAN

MISE A JOUR DU PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date
29	Démission d'un Elu	02/02/2017
Réécriture du PCS	Renouvellement du C.M	07/01/2021
Mise à jour	Décès d'un élu	19/09/2022
	PPRI pieds côteaux wateringues	
	Démission d'une Elue	
Déclenchement PCS	Inondations novembre 2023	02/11/2023
	Janvier 2024, Février 2024	au 31 Mars 2023
Mise à jour	Démission d'une élue	08/08/2024
	REX inondations 2023	
	Révisions fiches actions	
	Liste habitations avec batardeaux	
Mise à jour	Renouvellement du C.M	25/06/2026

SOMMAIRE

1 – Le rôle du Maire dans la gestion de crise et identification des risques

- 1.1 – Présentation synthétique de la commune
- 1.2 – Recensement des aléas
- 1.3 – Recensement des enjeux :
 - Humains
 - Économiques
 - Autres vulnérabilités (Canicule, tempête, tornade, contamination eau potable, pénurie alimentaire, pandémie, cas d'accident nucléaire majeur)
- 1.4- Recensement des moyens

2 – Organisation communale de la gestion de crise

- 2.1 – Plan de la commune de Polincove
- 2.2 – Organisation de l'alerte
- 2.3 – Localisation de la Cellule de Crise Municipale
- 2.4 – Schéma de la composition de la Cellule de crise municipale

3 - Répartition des missions de l'équipe municipale

- 3.1 - Fiche actions du Maire (Direction des Opérations de Secours) - Annexe n° 1
- 3.2 - Fiche actions du Responsable des Opérations sur le terrain (1^{er} adjoint) - Annexe n° 2
- 3.3 - Fiche actions du Responsable moyens techniques (4^{ème} adjoint) - Annexe n° 3
- 3.4 - Fiche actions du Responsable salle communale / gestions évacués (2^{ème} adjoint) - Annexe n° 4
- 3.5 - Fiche actions du Responsable liens avec population (4^{ème} adjoint) - Annexe n° 5
- 3.6 - Fiche actions du Secrétariat de la Mairie de Polincove - Annexe n° 6

4 - Annexes

- 4.1 - Annuaire de crise
- 4.2 - Modèles de documents (Arrêtés, modèles de message)
- 4.3 - Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle
- 4.4 - Lettre type pour déclaration de tous sinistres à l'assureur
- 4.5 - Liste des Élus de la commune de Polincove
- 4.6 - Répartition des élus par quartier pour la diffusion de l'alerte
- 4.7 - Liste et coordonnées des habitations équipées de batardeaux
- 4.8 - Historique des exercices et RETEX inondations

CHAPITRE 1

Le rôle du Maire dans la gestion de crise Identification des Risques

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est élaboré au niveau de la commune. Il permet de mettre en place toutes les actions nécessaires à la Sauvegarde de la **Population** ou de l'**Environnement** en cas de survenance d'un risque.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** est destiné à un usage uniquement interne à la Mairie pour articuler son action en cas de crise.

Il est activé :

- par le Maire ou par son représentant désigné dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement,
- à la demande de l'Autorité Préfectorale (Le Préfet ou son Représentant)

De manière générale, le Maire est chargé de la **Direction des Opérations de Secours (DOS)** dans la limite de sa commune.

Dans sa mission, il est assisté par le **Commandant des Opérations de Secours (COS)**, généralement un Officier sapeur- pompier.

Ainsi le Maire met en œuvre les premières mesures d'urgence et de sauvegarde en lien étroit avec le **COS** chargé de la conduite opérationnelle des secours.

Il est donc important pour tous les acteurs (élus, membres du CCAS, membres d'Associations, bénévoles) de la commune, de s'approprier ce document, notamment pour acquérir les bons comportements et les réflexes utiles lors de situations exceptionnelles et critiques.

1.1 Présentation synthétique de la commune :

La commune de Polincove, avec une superficie de 5 km², incluse dans la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA), se situe dans le canton de Marck et l'arrondissement de Calais, à proximité des agglomérations de St Omer, Calais et Dunkerque.

La voie ferrée de Calais à Lille traverse la commune au lieu-dit « Le Fort St Jean ».

Traversée par la rivière " La Hem" qui se sépare en deux bras, " Le Tiret" et le 'Meulestrom" ainsi que par le ruisseau " Marie Voort ",

La commune compte 930 habitants au dernier recensement de Janvier 2020.

Polincove est une commune du Parc régional des Caps et Marais d'Opale et de la Réserve de Biosphère, fait partie de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA).

Polincove est intégré dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Hem, adopté le 7 décembre 2009, mais aussi dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant des pieds de côteaux des wateringues, adopté le 25 Mars 2022.

Informations générales :

Sources :

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la HEM
- Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant des pieds de côteaux des wateringues
- Atlas des zones inondables
- Service d'informations sur le risque des crues (VIGICRUES)
- Bulletins Météorologiques
- Autres informations faisant appel à la mémoire des habitants

La commune a historiquement été touchée par de nombreuses inondations de la rivière 'La Hem'.

16 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris depuis 1994.

Les plus récents reprennent les inondations en date des 13/08/2006, 04/12/2006, 26/11/2009, 05/03/2012, 02/11/2012 et 18/11/2016, 1^{er} et 16 janvier 2023, Novembre 2023 (3 semaines), 2 et 3 janvier 2024.

Afin de régler cette situation, un contrat de rivière a été signé qui a permis la création en 2008 du Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem (Symvahem) à qui la compétence gémapienne a été déléguée par 4 intercommunalités pour :

- La Prévention et la Lutte contre les inondations sur l'ensemble des communes du bassin versant de la Hem
- La gestion des milieux aquatiques sur le linéaire du cours d'eau et de ses affluents.

En décembre 2016, dans le cadre de sa mission et s'inscrivant dans la démarche de la Protection des biens et des personnes contre les phénomènes d'inondation, le SYMVAHEM a mis à disposition des « barrières anti-inondation » à 13 habitations les plus impactées de la commune.

Compte tenu des événements de novembre 2023, des diagnostics de vulnérabilité de 36 logements du village ont été réalisés et financés par l'état. Les habitations seront équipées de batardeaux plus performants (voir liste annexe 4.8)

1,2 Recensement des aléas:Les risques naturels majeurs de la Commune :**Les inondations, les crues**

Les inondations de la rivière 'La Hem' et du ruisseau 'Marie Voort ' touchent plusieurs maisons d'habitations et notamment :

- En bordure du RD 219 (bras de la rue de la Mairie et la rue de Moulle),
- Rue Sourceuse, Rue des Myosotis, Impasse de l'école, rue de la Rivière
- Impasse des Zeultuns, étang du Moulin Bleu et rues du centre du village
- La zone située à l'aval de la séparation du cours d'eau en 2 bras, le Meulestrom et le Tiret, constitue un vaste champ d'expansion de crues dont les périodes de submersion peuvent durer plusieurs jours.

Autres événements pouvant menacer la Population

- Canicule,
- Tempête, Tornade,
- Contamination Eau potable,
- Pénurie alimentaire
- La Pandémie (1)
- Le Risque Nucléaire (2)

(1) La Pandémie

La pandémie, comme celle de la COVID 19 (Coronavirus) apparue en Chine centrale au mois de novembre 2019 s'est propagée dans le monde.

Cette période très difficile, qu'aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer, a permis de voir que personne ne peut plus nier le danger qui guette chacun de nous dans ce domaine.

Les différents confinements et les consignes sanitaires, associés aux gestes barrières, sont des remparts efficaces contre cet ennemi qui veut nous détruire.

A cette occasion nous avons vu émerger une solidarité qui s'est installée dans notre village et, à l'initiative des élus, du Centre Communal d'Action Sociale et de bénévoles, un contact permanent a été établi avec les personnes âgées, les personnes seules et/ou vulnérables.

Un registre des personnes vulnérables et volontaires pour s'y inscrire, a vu le jour et l'ensemble des informations ont été publiées sur le site internet de la commune.

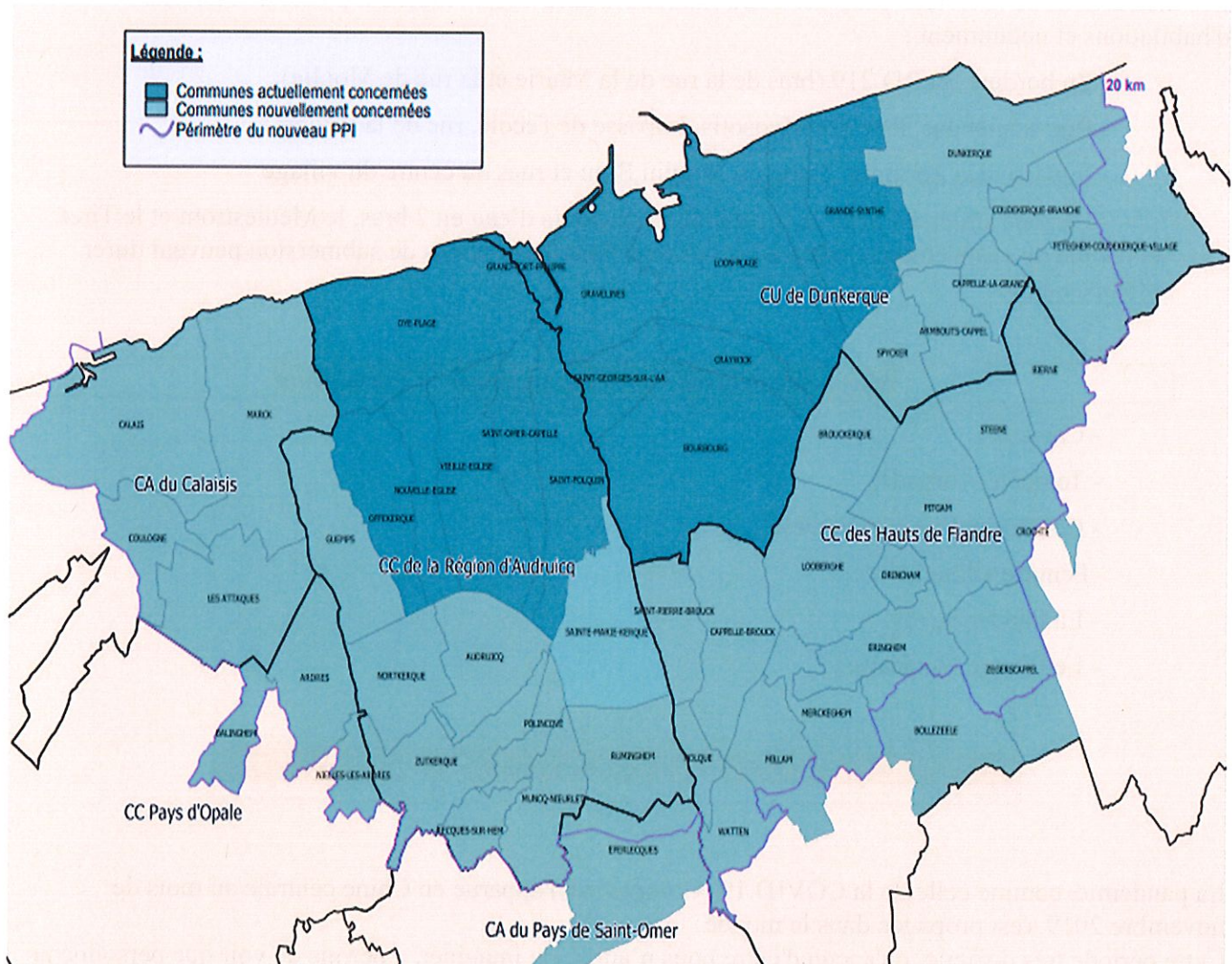
(2) Le risque nucléaire

Pourquoi l'aire du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la CNPE Gravelines est-elle étendue ?

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser le dispositif de protection des personnes.

La commune de Polincove est dorénavant incluse dans l'aire du PPI de la Centrale nucléaire EDF de Gravelines dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 kms. (Cf : carte ci-dessous)

Cette extension permet d'améliorer la réactivité des Pouvoirs publics (Commune, Préfecture, etc..) et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.



Qui est concerné par cette extension

Les habitants et les Etablissements recevant du public (ERP) : écoles, commerces, entreprises, administrations..., les communes situées dans le rayon de 10 à 20 kms autour de la Centrale nucléaire de Gravelines.

Quelles sont les conséquences concrètes de cette extension

Le risque nucléaire doit apparaître dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Polincove.

Le Lancement officiel de la pré-campagne a débuté en juin 2019 par l'envoi d'un courrier à l'ensemble des riverains (particuliers, ERP et établissements scolaires) les informant de l'extension de l'aire du **Plan Particulier d'Intervention** élaboré par l'exploitant du CNPE Gravelines et de la campagne de distribution de comprimés d'iode fixée.

Septembre 2019, par publipostage, une lettre d'information signée par les Pouvoirs publics comportant les modalités de retraits des comprimés d'iode dans les pharmacies a été adressée à destination de l'ensemble de la population de Polincove et aux ERP.

**alerte nucléaire
je sais quoi faire !**

Vous entendez
le signal d'alerte de la sirène,
vous recevez une alerte
sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

- 1**
Je me mets
rapidement à l'abri
dans un bâtiment
- 2**
Je me tiens
informé(e)
- 3**
Je ne vais pas
chercher mes enfants
à l'école
- 4**
Je limite mes
communications
téléphoniques
- 5**
Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction
- 6**
Je me prépare à une
éventuelle évacuation

1. 3 – Recensement des enjeux :

Enjeux humains**Lieux publics accueillant les enfants**

Nom de l'établissement	Adresse	Capacité d'accueil	Identité et qualité du Responsable	TPH du Responsable
École 'Le Moulin bleu'	15, impasse de l'école	120 enfants	Mme Christine MOTHERON, directrice	03.21.36.18.50
Salle communale	Route de Gravelines	120 personnes	Mairie Polincove	03.21.35.30.07

Personnes handicapées (malentendants, non voyants, à mobilité réduite)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
PRUVOST	Marie-Josèphe	60 rue du Moulin	« « « « « «	Mobilité réduite

La liste des personnes vulnérables, mise à jour régulièrement, est détenue au secrétariat de la mairie.

Les équipements de loisirs (campings, parcs.....)

Établissement Organisme	Adresse	Nombre d'occupants	Nom- prénom du responsable	Téléphone
Aire de loisirs	Rue de la mairie	Non défini	Mairie Polincove	03.21.35.30.07
Étang du Moulin Bleu	Marc BOIDIN	Aléatoire	400, rue du Moulin	03 21 00 23 85
Stade municipal	Route de Gravelines	Aléatoire	Mairie Polincove	03.21.35.30.07
Camping Vallée de la Hem	Rue du Pont de Planches	25 emplacements	JACQUOT Emmanuel	06.11.86.26.96

Les résidences secondaires

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Téléphone	Observations
“”	“”	“”	“”	“”

La liste des résidences secondaires, mises à jour régulièrement, est détenue au secrétariat de la mairie.

Enjeux économiques

Établissements sensibles et/ou industriels, exploitations agricoles,.. :

Établissement/ Organisme	Nom-prénom du responsable	Téléphone	Situation géographique
Exploitation agricole	François CADART	03.21.35.66.64	Rue St Léger
SCEA DURIEZ	Paul-Henri DURIEZ	03.21.82.01.13	Impasse de l'école
Étang du Moulin Bleu	Marc BOIDIN	03.21.00.23.85	400, rue du Moulin
Entreprise générale du Bâtiment	Damien GUYOT	03.21.85.26.66	75, rue de Moulle

Etablissements recevant du public (restaurants, hôtels,..) :

Établissement/ Organisme	Nom-prénom du responsable	Téléphone	Observations
Le Moulin Bleu	Marc BOIDIN	03.21.00.23.85	Parcours de pêche
Ecuries de la Hem	Paul Henri DURIEZ	03.21.82.01.13	Pension pour chevaux

Les zones naturelles sensibles (lacs, grottes, etc..) :

Zone naturelle	Responsable	Tél	Observations
Étang du Moulin bleu	Marc BOIDIN	03.21.00.23.85	Parcours de pêche
La HEM – Meulestrom	« « « «	« « « «	Rivière
Marie Voort	« « « «	« « « «	Ruisseau

Le patrimoine local :

Patrimoine	Responsable	Adresse	Téléphone
Eglise St Léger	père Flavien Labité Agbodjan Prince	Paroisse St Martin Audruicq 336, rue du Presbytère	03.21.35.31.36

1.4- Recensement des moyens :

Moyens humain:

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Adresse</u>
Personnel communal de la commune Les Elus municipaux	03.21.35.30.07 (Cf : annexe 4.4)	Mairie de Polincove

Santé

<u>Nom-Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Adresse</u>
-------------------	-----------------	------------------	----------------

Loeuillier Nathalie	Infirmière DE	06.45.84.32.04	250 Impasse Hioche 62370 Polincove
Ledoux Tatiana	Docteur en médecine	03.21.35.68.52	630 Rue de la rivière 62370 Polincove

Moyens matériels :

Communaux ou intercommunaux

<u>Type de matériel</u>	<u>Lieu de Stockage</u>	<u>Délai de mise à disposition</u>
- 1 Camion benne 3T500 - 2 tracteurs	Local technique communal	Immédiatement sans délai
Pompe à hélices débit 1800m³/H de	<u>Moyen intercommunal</u> entreposé atelier technique de la CCRA	Immédiatement sans délai
Salle communale	Route de Gravelines	Immédiatement sans délai
Cantine scolaire/garderie	15, impasse de l'école	En dehors des horaires scolaires

NOTA : Conformément à l'article L.2212.2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire peut mobiliser les moyens publics et privés de sa commune par voie de réquisition.

Le prestataire alimentant la pompe de la CCRA sera indemnisé par la Commune de Polincove.

2.2 -Organisation de l'alerte :

Liste des contacts pour la Préfecture :

- WILLEMANN Pascal, Maire Tél : 06.98.02.71.97
- RUFFIN Mickaël 1° adjoint Tél : 06.33.15.38.73
- TAINE Emeline 2° adjoint Tél : 06.49.49.61.85
- VASSEUR Bernard 3° adjoint Tél : 06.74.18.61.88
- CLARISSE Marina 4° adjoint Tél : 06.12.12.66.20

Qui alerter :

Le Maire, directeur des opérations de secours (DOS) prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population**: tempête, tornade, canicule, pandémie, risque nucléaire.....
- **Une partie de la population**: Inondation, incendie, explosion

Diffusion de l'alerte : en l'absence de système sonore, la population serait avisée via les moyens de communication institués sur la commune à savoir :

- Ma Mairie En Poche : application smartphone et tablette à utiliser en priorité
- Newsletter via site internet communal dès la connaissance d'un risque avéré (alerte orange ou rouge émis par météo France par exemple)
- Facebook « Commune de Polincove »

La constitution d'une « équipe d'intervention » rassemblant élus, bénévoles et bonnes volontés sera du ressort du 1^{er} adjoint en charge des opérations sur le terrain.

Son rôle serait d'informer, d'alerter la population et de participer à l'astreinte, en cas d'annonce de crues, inondations, événements calamiteux..... Une pré-liste est souhaitable à inclure en annexe du PCS.

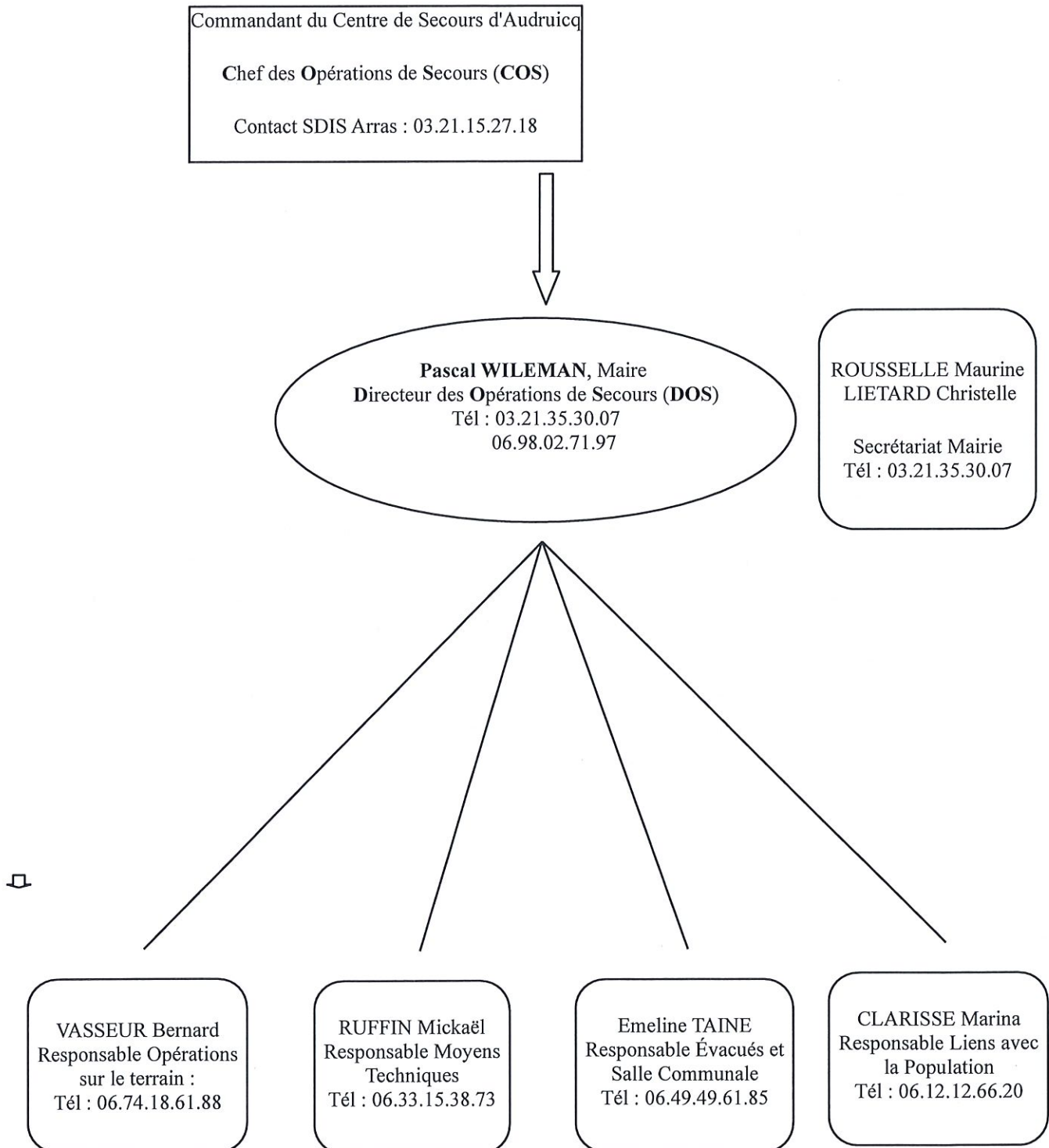
L'officier commandant le Centre de Secours d'Audruicq est le Chef des Opérations de Secours (COS) placé sous la direction du Maire ou de son 1^{er} adjoint, il est le responsable du Commandement et de l'Organisation des secours employés ainsi que de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

2.3 – Localisation de la Cellule de Crise Municipale :

Poste de commandement :

- **Lieu**: Mairie de Polincove (Bureau et salle de Conseil municipal)
- **Adresse**: 180, rue de la Mairie (62370 Polincove)
- **Téléphone**: 03.21.35.30.07
- **Courriel**: mairie-de-polincove@wanadoo.fr

2.3 – Schéma de la composition de la Cellule de Crise Municipale :



CHAPITRE 3

Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche actions du Maire : Direction des Opérations de Secours Annexe n° 1 phase Crise

- Déclenche le PCS et pilote la Cellule de Crise Municipale
- Dirige les actions de son équipe municipale et décide des actions à mener
- Prévoit le guidage des secours
- Valide les propositions des autorités de secours
- Assure l'information de la population
- Communique avec la population et les médias (reste le seul interlocuteur avec la presse)
- Renseigne les autorités
- Prend les mesures administratives qui s'imposent (arrêtes, interdiction de circulation, évacuation de zones dangereuses...)
- Alerte et informe les gestionnaires des réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, etc...)
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage
- S'assure que la population ait bien l'information de qui fait quoi au sein de l'équipe municipale et suivant les missions donne le n° de portable de l'adjoint en charge du sujet
- Est le seul en contact avec la Directrice de l'école pour évaluer le besoin de la continuité scolaire
- Reste en Mairie le plus possible et s'assure de la continuité du service public
- Fait les arbitrages qui s'imposent si nécessaire
- Mobilise le personnel communal
- Lien permanent avec le secrétariat de mairie
- Valide les dépenses

Phase Post-crise et Retour à la vie normale

- Après la crise, demande catastrophe naturelle le cas échéant
- Vérifie la remise en état des réseaux (télécommunications, électricité, eau, routes)
- Effectue un Retour d'Expérience avec l'ensemble des élus (analyse des points à améliorer)
- Evalue le coût de la crise pour la commune
- Valide les heures supplémentaires du personnel

La phase Post-crise débute dès lors que la population concernée par la crise recouvre son autonomie, voire sa vie quotidienne habituelle. L'aide à la population change de nature (relogement, aide aux sinistrés dans la démarche de la déclaration de sinistre en les invitant à documenter leurs dommages par des photographies ou caméra vidéo, etc...)

Fiche actions du Responsable des Opérations sur le terrain - Annexe n° 2**TITULAIRE :**

VASSEUR Bernard (3ème adjoint)
Tél mobile : 06.74.18.61.88

SUPPLEANTS :

NOEL Maxime (CM)
Tél mobile : 06.71.56.40.66

POPIEUL Patrick (CM)
Tél mobile : 07.83.39.25.24

PHASE CRISE : Autorité sur le terrain pour mettre en place l'organisation

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la mairie pour la Cellule de Crise Municipale (CCM)
- Est en relation directe avec le Responsable des Moyens Techniques et le Responsable des Liens avec la Population pour la mise en place éventuelle du Centre d'accueil et de regroupement (salle communale)
- Ordonne la mise en place de la pompe (si inondation)
- Agit pour la protection des ouvrages
- Organise avec le CER le barrage des rues départementales (RD 219 et/ou RD 218)
- Décide des évacuations des habitants en lien avec le DOS et le Responsable des Liens avec la Population et le Responsable de l'Accueil des évacués à la Salle Communale
- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens publics et religieux contre le pillage ou vandalisme en liaison avec **les référents communaux de « la participation citoyenne »** et les forces de l'ordre
- Trouve des bénévoles pour les tours de garde
- Etablit le planning des tours de garde pour la nuit (surveillance pompe et rues interdites à la circulation)
- Rend compte au DOS de ses décisions

POST CRISE :

- Met en œuvre la transmission de fin d'alerte à la population
- Vérifie la bonne réintégration du matériel de pompage et de son opérationnalité
- Rédige un état des frais engagés (pompage...)
- Participe à la réunion de débriefing organisée par le Maire

Fiche actions du **Responsable des Moyens Techniques - Annexe n° 3****TITULAIRE :**

RUFFIN Mickaël (1er adjoint)
Tél mobile : 06.33.15.38.73

SUPPLEANT :

COURVOISIER Damien (CM)
Tél mobile : 06.48.60.81.07

DECLERCQ Delphine (CM)
Tél mobile : 06.78.91.41.14

PHASE CRISE :

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la Cellule de Crise Municipale (CCM)
- Est en relation avec les services de la CCRA
- Mobilise les moyens humains des services techniques de la CCRA en accord avec la Présidente ou le DGS
- Organise le rapatriement de la barque de la CCRA si nécessaire
- Gère la marche forcée de l'éclairage public
- Effectue des patrouilles dans les zones à risques
- Gère l'achat des sacs de sable et/ou parpaings en lien avec l'employé technique communal
- S'assure que le camion et le tracteur de la commune sont positionnés sur le terrain
- Fait le lien avec la 1^{ère} section de Wateringues

POST CRISE :

- Informe les commerçants – artisans – entreprises de la fin de la crise
- Dresse un état des lieux des dégâts éventuels aux voiries, cultures, etc... qu'il remet à la Cellule de Crise communale.
- S'assure de la bonne réintégration des matériels intercommunaux
- Fait ranger les sacs de sable et/ou parpaing, barrières et panneaux
=> employé technique communal
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Fiche actions du Responsable Salle Communale - Annexe n° 4

TITULAIRE :

TAINÉ Emeline (2^{ème} adjoint)
Tél mobile : 06.49.49.61.85

SUPPLEANT :

COPIN Aurore (CM)
Tél mobile : 06.70.65.78.15

LEBEURRE Constance (CM)
Tel mobile : 06.50.81.00.20

ROUZE Thierry (CM)
Tel mobile : 06.70.55.64.81

PHASE CRISE : Doit être joignable en permanence

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la Cellule de Crise Municipale (CCM)
- Gère l'accueil des personnes évacuées
- Met en marche le système de chauffage à la salle
- Se charge du stockage de packs d'eau à la salle
- Organise les achats et la distribution de victuailles
- S'assure d'avoir du café chaud et du thé en permanence
- Accueille les services de secours et de la protection civile à la salle
- Installe un coin repos dans la salle
- Planifie les permanences des élus et/ou des bénévoles pour la gestion de la salle
- Réceptionne les dons en nature proposées par des habitants ou commerces du territoire
- Prévoit de prendre une trousse de secours
- Installe les lits et distribue les couvertures si livraison par la protection civile

POST CRISE

- Informe les personnes évacuées de la fin de crise
- Organise le rangement et le nettoyage de la salle municipale
- Prépare la récupération des matériels de la sécurité civile
- Rédige un état des dépenses réalisées
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Fiche actions du Responsable Liens avec Population

Annexe n° 5

TITULAIRE :

CLARISSE Marina 4^{ème} adjoint
Tél mobile : 06.12.12.66.20

SUPPLEANTS :

DEKERF Sandrine (CM)
Tél mobile : 06.70.78.84.63

BUTEZ Pauline (CM)
Tél mobile : 06.13.46.35.90.

POTTE Marie-Laure (CM)
Tél mobile : 06.89.37.36.26.

PHASE CRISE :

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la Cellule de Crise Municipale
- S'assure de l'information des habitants
- Recense les personnes vulnérables ou sensibles (personnes isolées, handicapées, à mobilités réduite, enfants en bas âge femmes enceintes) et leur rend visite si nécessaire pour évaluer le degré de risque de ces habitants
- Vérifie l'installation des batardeaux des habitations en risque inondation
- Est l'interlocuteur entre le DOS et/ou le RO et la population
- Visite les sinistrés (dans la mesure du possible) pour évaluer les besoins éventuels, en prenant suffisamment de hauteur pour éviter un sur stress
- Signale au RO les éventuelles personnes qui devraient être évacuées. Le RO valide ou pas en accord avec DOS
- Organise la surveillance des routes barrées
- Assure la continuité des services périscolaires si école ouverte
- Gère l'approvisionnement des habitants en eau potable éventuellement
- Renseigne les automobilistes sur l'accès aux villages voisins
- Mobilise en cas de besoin les associations de secouristes (logistique – hébergement), les bénévoles qui se seront faits connaître en mairie, les membres du CCAS, etc...
- Organise le transport des personnes évacuées vers la salle communale

POST CRISE :

- Informe les personnels techniques mobilisés de la fin de crise
- Invite les habitants à réaliser un état des lieux de leur logement et prendre des photos,
- Liste les habitations touchées (nom, adresse) et donne le dossier à la secrétaire de mairie
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Dresse un état, qu'il remet au Maire, des frais engagés
- Participe à la réunion de débriefing organisée par le Maire

Fiche actions du **Secrétariat de la Mairie** Annexe n° 6**TITULAIRE :**

ROUSSELLE Maurine
Tél fixe : 03.21.35.30.07 (**Mairie**)

SUPPLEANT :

LIETARD Christelle
Tél fixe : 03.21.35.30.07 (**Mairie**)

DEBUT DE CRISE :

- Le secrétariat, informé de l'alerte, se rend à la mairie pour accueillir la Cellule de Crise Communale
- Organise l'installation de la CCM avec le maire
- Assure la logistique de la CCM (fournitures de bureau)
- Rassemble les listes, par quartier, des habitants de la commune pour la diffusion de l'alerte
- Dresse la liste des personnes bénévoles pour venir en aide aux sinistrés et la communique au Maire pour dispatching sur les différents postes sur le terrain.
- Ouvre un registre informatisé ou manuscrit sur lequel seront reportés l'ensemble des événements ainsi que les décisions prises par le Maire.

PENDANT LA CRISE :

- Assure l'accueil téléphonique de la CCM
- Assure la frappe et la transmission des documents demandés par le Maire (Arrêtés, transmission de Télécopies etc...)

FIN DE CRISE :

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Prépare la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle
- Participe avec le maire à la préparation de la réunion de débriefing

CHAPITRE 4 ANNEXES

4.1 Annuaire opérationnel

<u>SERVICE</u>	<u>TELEPHONE</u>	<u>FAX</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
Préfecture Arras	03.21.21.20.00 03 21 21 24 44	03.21.55.30.30	Standard
S/préfecture Calais	03.21.19.70.70	03.21.34.82.88	Standard
Cellule de Crise Municipale Commune de Polincove	03.21.35.30.07	//////////	Standard Mairie
Sapeurs-pompiers Audruicq	18 ou 112 03 21 17 17 60	//////////	//////////
Gendarmerie Audruicq	03.21.82.30.17	//////////	COG Arras : 17
SAMU	15	//////////	//////////
CODIS 62 / SDIS	03.21.24.18.18	//////////	//////////
SIDPC Arras (Pôle Sécurité)	03.21.21.20.68	//////////	//////////
DDTM Arras	03.21.22.99.99	//////////	//////////
LOEULLIER Nathalie	06.45.84.32.04	//////////	Infirmière D.E Polincove
LEDOUX Tatiana	03.21.35.68.52	//////////	Docteur en médecine
BASTIEN Vincent	03.21.46.56.80	//////////	Directeur MDADT Calais
POURCHEL Nicolas	06.66.79.74.09	//////////	Responsable CER Calais/Audruicq
C.E.R Audruicq (ancienne Appellation DDE)	03.21.35.30.63	//////////	Responsables : M. DESTREZ et POULAIN
Cellule astreinte Département	03.21.21.92.92	//////////	Veille qualifiée Département Routes
CH Calais	03.21.46.33.33	//////////	//////////
CHRISO Helfaut	03.21.88.70.00	//////////	//////////
Clinique des 2 caps Coquelles	03.21.46.64.00	//////////	//////////
Transports PORTAL Calais	03.21.35.13.79	//////////	//////////
Ambulances et Taxi BAILLARD Audruicq	03.21.35.31.54	//////////	//////////
Ambulances PERART Audruicq	03.21.35.32.19	//////////	//////////

Plan Communal de Sauvegarde

Polincove

<u>SERVICE</u>	<u>TELEPHONE</u>	<u>FAX</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
Taxis PERART Audruicq	03.21.35.32.19	//////////	//////////
Taxis BAYARD Audruicq	03.21.35.31.54		
Transports SCHOONAERT Holques (59)	03.21.88.15.82	//////////	//////////
France Télécom-Dépannage	3900 / 3901	//////////	Dommmages réseaux
EDF (ENEDIS) - Dépannage	09.72.67.50.62	//////////	//////////
GDF ou GRDF dépannage	800.473.333	//////////	//////////
VNF Calais / ST Omer	800.863.000	//////////	Direction Territoriale VNF Lille : 03.20.15.49.70
1° Section Wateringues	03.21.63.24.24	//////////	//////////
SIAEP Audruicq	03.21.82.18.00	//////////	//////////
SNCF (Intervention)	3117	//////////	//////////
Symvahem	03.21.35.06.28	//////////	//////////
Garage Minne Nordausques	03.21.35.60.67	//////////	//////////
Centre anti-poison	0800 59 59 59	//////////	//////////
ADMR Audruicq	03.21.35.72.18	//////////	//////////
Antenne Protection civile	03.21.36.25.67	//////////	Antenne basée à Berck/mer (62)
C.I.A.S. Audruicq	03.21.00.83.83	//////////	Centre Intercommunal d' Action Sociale
RESEAUX d'éclairage public M. POUILLY ELEC HOME	06 03 80 81 08 03 28 20 08 55		
BIG MAT	03 21 85 01 69 03 21 35 43 36		Divers matériaux

RADIOS :

- **Radio 6 Calais : 100.4**
- **France Info : 105.6**
- **R.F.M : 97.2**
- **Delta FM : 98.8**
- **RDL : 89.6**
- **France Bleue Nord : 94.7**

Quelques Sites internet :

- **Météo France : <http://meteofrance.com>**
- **Services de l'Etat Préfecture du Pas de Calais : <http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr>**
- **Crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>**

RESEAU X

<u>SERVICE</u>	<u>TYPE DE RESEAU</u>	<u>TELEPHONE</u>
ERDF/GRDF	Dépannage	0 810 00 15 73/09.69.36.35.34
SIAEP Audruicq	Dépannage	03.21.82.18.00
France Télécom	Dépannage	03.21.96.47.48/09.67.00.93.94
Voies Navigables Françaises	Permanence-Intervention	Dunkerque 03.73.00.32.28 St Omer 06.73.00.32.38
Aéroport Calais	Situé à Marcq (62)	03.21.82.70.66

ASSOCIATIONS DE PROTECTION CIVILE

SERVICE	TELEPHONE
Croix rouge française à Calais	03.21.34.33.54
Secours Catholique à Calais	03.21.19.04.11

4.2 Modèles de documents (Messages – Arrêté de réquisition)

Alerte ne nécessitant pas de mise à l'abri ou d'évacuation

- **Un risque menace votre quartier**
- **Préparez-vous à vous mettre à l'abri ou sur ordre, à évacuer si cela devenait nécessaire**
- **Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité (restez à l'écoute de la Radio ou connectez-vous à Internet si cela est possible)**
- **Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie**

Alerte préconisant l'évacuation des populations

- **Le risque ?..... approche**
- **Evacuez immédiatement dans le calme la zone où vous vous trouvez**
- **Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre**

NOTA : Lorsque le niveau de la Hem atteint 1,40 m, il y a lieu de prendre toutes les précautions nécessaires et de se tenir sur ses gardes



Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant :
 survenu le àheures.

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête :

Article 1er : L'entreprise..... est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation ...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au pour (heures..... voire jours).

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 : Le Commandant de la brigade de gendarmerie d' Audruicq est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle
 Le Maire (ou son délégué)

4.3 Demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
ModifiéeMINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALESDEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Réinitialiser

Sauvegarder

Imprimer

Localisation du phénomène	
Commune :	<input type="text"/>
Département :	<input type="text"/>
Arrondissement :	<input type="text"/>
Date et heure du phénomène	
Du :	<input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/>
Identification du phénomène	
A. Inondations	
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>
préciser le ou les cours d'eau concernés: <input type="text"/>	
<small>(ex : rivière de Charente, ruisseau du moulin, ru des graves...): <input type="text"/></small>	
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée	<input type="checkbox"/>
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique	<input type="checkbox"/>
B. Crue torrentielle	<input type="checkbox"/>
C. Phénomènes liés à l'action de la mer <i>(submersion marine et érosion marine)</i>	<input type="checkbox"/>
D. Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/>
E. Sécheresse/Réhydratation des sols	<input type="checkbox"/>
F. Séisme	<input type="checkbox"/>
G. Vent cyclonique	<input type="checkbox"/>
H. Avalanche	<input type="checkbox"/>
Mesures de prévention existantes et envisagées	
<small>(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en pénit...)</small>	
<input type="text"/>	
Nombre de bâtiments endommagés	Fait à, le :
<input type="text"/>	LE MAIRE
	<small>(cachet de la mairie)</small>

4.4 Lettre type pour déclaration de tous sinistres à l'assureur

Pour vous aider dans vos démarches, voici un exemple de déclaration de sinistre à adresser à votre assureur.

Nom-Prénom de l'expéditeur
Adresse complète
Code postal – Ville

Compagnie d'assurance X.....
Adresse complète
Code postal – Ville

OBJET : Déclaration de sinistre

Je suis titulaire du contrat d'assurance habitation n°.....

J'ai le regret de vous informer que, le (préciser date) à (préciser heure ou durée période événement), j'ai été victime du sinistre suivant :

(déclarer l'événement : tempête, crues, inondations.....) qui a occasionné les dégâts mobiliers, immobiliers qu'il vous faut lister impérativement accompagnés de photographies)

Je vous remercie de bien vouloir me contacter dans le plus rapidement possible pour évaluer le montant des dommages à indemniser.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Signature

4.5 Liste des élus de la commune de Polincove

NOM, PRENOM	FONCTION	Tél MOBILE	Courriel
WILLEMAN Pascal	Maire	06.98.02.71.97	pascalwilleman-mairie-de-polincove@orange.fr
RUFFIN Mickaël	1 ^{er} adjoint	06.33.15.38.73	m.ruffin@ccra.fr
TAINÉ Emeline	2 ^{ème} adjoint	06.49.49.61.85	emeline.taine@hotmail.fr
VASSEUR Bernard	3 ^{ème} adjoint	06.74.18.61.88	bernard_vasseur@bbox.fr
CLARISSE Marina	4 ^{ème} adjoint	06.12.12.66.20	marinaclaris@gmail.com
POPIEUL Patrick	Conseiller municipal	07.83.39.25.24	patpop.popieul@gmail.com
COURVOISIER Damien	Conseiller municipal	06.48.60.81.07	damien.courvoisier@orange.fr
DECLERCQ Delphine	Conseillère municipale	06.78.91.41.14	dedeldeclercq@gmail.com
COPIN Aurore	Conseillère municipale	06.70.65.78.15	aurore.cop27@hotmail.fr
NOËL Maxime	Conseiller municipal	06.71.56.40.66	noel.maxime62@gmail.com
LEBEURRE Constance	Conseillère municipale	06.50.81.00.20	lebeurreconstance94@gmail.com
BUTEZ Pauline	Conseillère municipale	06.13.46.35.90	butez_pauline@hotmail.fr
ROUZE Thierry	Conseiller Municipal	06.70.55.64.81	rouzethierry@wanadoo.fr
POTTE Marie-Laure	Conseillère Municipale	06.89.37.36.26	potte.mlaure@hotmail.fr
DEKERF Sandrine	Conseillère Municipale	06.70.78.84.63	dekerfsandrine@outlook.fr

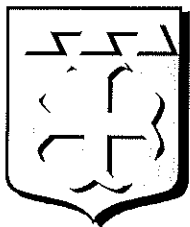
4.6 Répartition des élus par quartier pour la diffusion de l'alerte

NOM – PRENOM DES ELUS	ENUMERATIONS DES RUES
POTTE Marie-Laure LEBEURRE Constance VASSEUR Bernard	- Rue St Léger (du carrefour du Longjardin au carrefour du Pont) - Rue du Pont de Planches - Impasse des Zeultuns - Rue sourceuse - Rue des myosotis
WILLEMANN Pascal TAINÉ Emeline POPIEUL Patrick	- Rue de Moulle - Rue du Driouque - La Place du Pont - Impasse du Pont - Rue de la rivière (du carrefour du Pont au carrefour du Fort-St-Jean) - Rue du Trempal - Rue Jacquet
NOEL Maxime DECLERCQ Delphine COPIN Aurore	- Rue de Gravelines (du carrefour du Longjardin à limite commune Zutkerque) - Rue de la Mairie (du n°16 au n°532) - Rue de la Chapelle - Impasse de l'école - Impasse de l'écluse
CLARISSE Marina BUTEZ Pauline DEKERF Sandrine	- Rue de Gravelines (de l'église au carrefour du Longjardin) - Route d' Audruicq - Place de l'église - Rue du Moulin - Impasse Hioche - Impasse du Moulin
RUFFIN Mickaël ROUZE Thierry COURVOISIER Damien	- Rue de la rivière (du Pont du Fort St Jean à limite commune Audruicq) - Impasse d' Halluin - Impasse du Robecq - Ruelle aux souris - Chemin du Cuppe

NOTA : La liste des habitants, par rues, est disponible au Secrétariat de la Mairie

4.7 Liste habitations équipées batardeaux (à compléter)

Nom, Prénom	Adresse	Tél	Mail
DESCHRYVER Pascal	66 rue Driouque		
PRUDHOMME Daniel	97 Rue Driouque		
DEVOLDER Robert	424 rue du Driouque		
RONDEL Benjamin	282 impasse de l'école		
BODIN Marc	400 Rue du Moulin		
BODO Rosemond	233 rue de Moulle		
DURIEZ Christian	240 rue de Moulle		
PENAUD Florent	265 rue de Moulle		
DELANNOY Aline	285 rue de Moulle		
FYVET Samuel	329 rue de Moulle		
FERE Christophe	377 rue de Moulle		
DELOSIERE Olivier	415 rue de Moulle		
CADET Nicolas	367 chemin du Cuppe		
NOWAK Jacques	1341 rue de la rivière		
DANJOU Hervé	3300 rue de la Rivière		
LAY Ghislaine	615 impasse des Zeutuns		
CLAEYSENS Gregory	595 impasse des Zeultuns		
D'ANDRADE Patricia	829 impasse des Zeultuns		
BURET Eric	16 rue de la Mairie		
DUMORTIER Gregory	606 impasse d'Halluin		
MICHEL Frederic	711 impasse d'Halluin		
BREEM Eric	599 rue Saint Léger		
SZAL Sylvain	255 rue Sourceuse		
DALLERY André	71 impasse du Pont		



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Objet : Compte-rendu Retour d'Expérience
Inondations des 31/12/2022- 01/01/2023
11/01-12/01-13/01/2023
16/01 et 17/01/2023

Organisation et mise en application

Les plus :

- Population en risque prévenue en amont via Ma Mairie En Poche et par adjoints
- Mise en place rapide de la pompe
- Gestion de la circulation en lien avec le Département
- Contact avec pompiers et gendarmes
- Bonne réactivité des 4 adjoints et des bénévoles
- Solidarité entre habitants et des services extérieurs (CCRA, Wateringues, électricien)

Les moins :

- Une partie seulement des élus mobilisés => phénomène de lassitude et de fatigue
- Poste de commandement en partie défaillant
- Manque criant de panneaux et de barrières
- Mise en place tardive du barrage des rues communales
- Pas d'arrêté de restriction de circulation sur l'épisode 21/12-01/01
- Pose barrières anti inondation

Autres :

- Plusieurs anomalies sur la structure des berges
- Embâcles dus au manque d'entretien de la végétation en bordure rivière

Dispositions prises :

- Redistribution des fiches actions à chaque élu
- Message à chaque élu pour assurer un moment de présence
- Travaux de réfection de berge à organiser avec la 1^{ère} section de wateringues => réunion à prévoir
- Faucardage à mettre sur pieds en période estivale (voir le bon moment avec la FD de pêche)
- Investissement panneaux et barrières budget 2023
- Systématiser la rédaction d'arrêtés de voirie par secrétaire mairie
- Revoir chaque habitant disposant de barrières anti inondation

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le



ID : 062-216206623-20260625-AR26_2506PCS-AR